

Plan local d'urbanisme
- Approbation le : 12/12/2016

Révisions et modifications :

- Modification simplifiée n°1 approuvée le 14/05/2018
- Modification simplifiée n°2 approuvée le 06/08/2019
- Modification n°1 approuvée le XXXXXXX

REALITES Urbanisme et Aménagement
34, Rue Georges Plasse - 42300 Roanne
Tél : 04 77 67 83 00 info@realites-be.fr
www.realites-be.fr

REALITES
Urbanisme et Aménagement

- Prescriptions
- ★ Elément remarquable du paysage (ponctuel)
 - Zone humide repérée à l'inventaire départementale et au SRADDET
 - Marge de recul des routes départementales et limitation des accès nouveaux
 - Emplacement réservé
 - ★ Bâtiment agricole pouvant changer de destination
 - Elément remarquable du paysage n°26
 - Secteur comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation
 - △ Limitation des nouveaux accès
- Zonage
- Ub : Centre ancien
 - Uc1 : Extension pavillonnaire densifiable
 - Uc2 : Extension pavillonnaire à la constructibilité limitée
 - Ue : Secteur d'activité économique
 - Ui : Zone de loisirs
 - 1AU : Zone de développement de l'habitat
 - 2AU1 : Zone de développement liée aux loisirs (long terme)
 - Ac : Zone agricole
 - An : Zone agricole non constructible
 - Av : Zone agricole à dominante viticole
 - N : Zone naturelle
 - Ng : STECAL lié à la présence des gens du voyage
 - Ni : STECAL lié aux équipements de loisirs
- Informations
- △ Portes d'agglomération